



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2013-02-D-22-fr-1

Orig.: FR

Projet de procès-verbal de la réunion du Groupe de suivi des Ecoles européennes de Bruxelles

Réunion du 28 janvier 2013 de 9h30 à 13h - salle -0/32 - Rue Joseph II, 30 à Bruxelles

Liste des Participants
Réunion du Groupe de suivi des EE de Bruxelles

Président	M. K. KIVINEN	Secrétaire général des Ecoles Européennes
Comité de Direction de la Régie des Bâtiments	M. L. PYNAERT	Chef de service Conseiller Bâtiments Institutions Internationales
Délégation belge	M. L'ambassadeur Peter MARTIN Mme C. ROBA-RABIER	Président du Comité Interministériel pour la Politique de Siège Chef de la Délégation belge (Communauté française de Belgique)
Commission européenne	Mme C. BARDOUX Mme M. SODER-HIGGINS	Commission européenne – Chef d'Unité, DG Admin Policy Officer Commission européenne
Représentants des APEEE de B I, II, III et IV	M. R. FRIZON Mme H. CHRAYE Mme R. REPPLINGER-HACH Mme M. PAULUS	Ecole européenne de Bxl I Ecole européenne de Bxl II Ecole européenne de Bxl III Ecole européenne de Bxl IV
Directeurs	Mme A. RUIZ ESTURLA M. P.A. WOJTCZAK M. A. PINO M. W. SCHLABE	Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV
Représentant du Comité du Personnel	Mme V. LAURENDEAU Mme B. DE VOS Mme M. BOTTIN M. J-L DEGEYTER	Bruxelles I Bruxelles II Bruxelles III Bruxelles IV
Autorité Centrale des Inscriptions dans les EE de Bxl	Mme E. CHANG Mme S. MASSON	
Secrétaire	Mme W. DAFOS	BSGEE

Excusés, absents

M. G. Marcheggiano, Secrétaire général Adjoint des Ecoles européennes

Mme M-C. Pardon, Régie des Bâtiments, Directeur général.

Mme M. Van Lancker, Chef de la Délégation belge f.f. représentant la Communauté flamande de Belgique.

Mme M. Mairtin, Représentante du Comité du Personnel à l'Ecole de Bruxelles I. Remplacée par Mme V. Laurendeau

I. Fixation de l'ordre du jour – 2013-01-D-10-fr-1

M. K. KIVINEN souhaite la bienvenue aux participants. L'ordre du jour suivant est approuvé.

I.	Fixation de l'ordre du jour	2013-01-D-10-fr-1
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2012	2012-10-D-9-fr-2
III.	Décision de Conseil des ministres du 21 décembre 2012 « la mise à disposition du site de Berkendael à Forest comme école provisoire pour les besoins des Ecoles européennes, aussi longtemps que la capacité existante n'est pas complètement disponible et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015. Un groupe de travail, composé de représentants de la Belgique et du Conseil supérieur des Ecoles européennes, est en outre créé pour évaluer les besoins supplémentaires éventuels. »	Communication orale M. K. Kivinen
IV.	Rénovation du bâtiment Fabiola	Communication orale M.K.Kivinen Régie des Bâtiments
V.	Situation actuelle dans les Ecoles européennes de Bruxelles	Présentation Power Point M. Kivinen
VI.	Divers	
VII	Date et lieu de la prochaine réunion	

M. K. KIVINEN souligne l'importance de réagir avec rapidité suite à la réunion du Conseil des ministres le 21 décembre 2012 qui s'est penché sur la situation des Ecoles européennes à Bruxelles. De ce fait, la réunion d'aujourd'hui est très importante pour notre Groupe de suivi afin de trouver des pistes d'action adéquates.

I. Approbation de l'ordre du jour - 2013-01-D-10-fr-1

L'ordre du jour est approuvé.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2012 – 2012-10-D-9-fr-2

Le projet de procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2012 est approuvé.

III. Décision du Conseil des ministres du 21 décembre 2012

M. K. KIVINEN rappelle que le Conseil des ministres a décidé la mise à disposition du site de Berkendael à Forest comme école provisoire pour les besoins des Ecoles européennes, aussi longtemps que la capacité existante n'est pas complètement disponible et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015. Pendant les travaux effectués au sein du bâtiment Fabiola, Berkendael est donc disponible et regroupe actuellement 430 élèves de l'école de Bruxelles I.

Dans une lettre précédente, la mise à disponibilité de Berkendael mentionnait la date de 2015-2016. La Régie des Bâtiments peut-elle nous éclairer sur cette question ?

La deuxième partie de la décision du Conseil des Ministres était qu'un groupe de travail composé des représentants de la Belgique et du Conseil supérieur serait créé pour évaluer les besoins supplémentaires éventuels.

M. L. PYNAERT renvoie le groupe à la lettre du Conseil des Ministres, ne pouvant rien ajouter ou retrancher à ce qui a été dit. Concernant le deuxième point, il explique qu'il pense que le groupe de travail souhaité par le Conseil des Ministres serait un groupe plus restreint que le Groupe de suivi actuel, afin probablement d'avancer plus rapidement dans les décisions. Ce groupe restreint comprendrait la Régie des Bâtiments, le Gouvernement belge et le Secrétariat central du BSGEE.

M. L'AMBASSADEUR Peter MARTIN confirme que ce groupe restreint définirait les capacités requises pour les écoles dans les prochaines années, la location possible d'une éventuelle nouvelle école ainsi que les normes auxquelles les futures écoles devront satisfaire. Vu les difficultés économiques actuelles, la Belgique ne pourra plus, comme dans le passé, aller au-delà de l'accord initial de 1962.

Ce groupe restreint ferait régulièrement rapport au Groupe de suivi sur l'évolution de ses travaux. Un rapport finalisé, le plus objectif possible, serait également présenté au Gouvernement belge en vue d'une décision finale concernant les Ecoles européennes en Belgique. Ceci représente, à son avis, la philosophie dans laquelle il faut comprendre le courrier du Conseil des Ministres.

Mme C. ROBA-RABIER ajoute que la formation de ce groupe restreint devrait avoir lieu à l'initiative du BSGEE pour une meilleure efficacité. Elle rappelle également les élections de 2014 et la nécessité d'agir rapidement.

Mme C. BARDOUX exprime l'accord de la Commission avec Mme C. ROBA-RABIER ainsi que son sens de l'urgence. Il existe déjà du retard dans l'avancement du dossier. Elle s'interroge sur le bien-fondé d'exclure les institutions, principal usager, de ce groupe restreint. Mme C. BARDOUX considère que l'évaluation des besoins - (1) évolution de la population des élèves et (2) capacité des bâtiments disponibles -, objectif de ce groupe de travail restreint, a été déjà largement débattue dans ce groupe de suivi. Celui-ci est arrivé à un consensus concernant le point (1), basé sur les observations qui ont été faites sur plusieurs années, avec une méthode d'observation utilisée qui s'est révélée fiable. Concernant le point (2), un consensus a également été trouvé. Un groupe de travail restreint n'aboutira pas à des conclusions radicalement différentes. Dès lors, qu'apportera-t-il, techniquement, de plus que ce que l'on sait déjà et sur quoi le groupe actuel est d'accord?

M. L'AMBASSADEUR Peter MARTIN suggère que ce groupe de travail devrait se mettre d'accord sur des chiffres incontestés et incontestables et convenus bilatéralement, se mettre d'accord sur une localisation possible pour la nouvelle école et avancer des normes qui seraient requises pour les bâtiments futurs des Ecoles européennes. Cette dernière question est essentielle afin d'informer exactement le Gouvernement belge sur les coûts que celui-ci serait amené à assumer, étant donné la situation budgétaire complexe en Belgique et en Europe.

Mme C. BARDOUX fait remarquer que l'accord bilatéral demandé par le Gouvernement existe déjà et résulte d'une part d'une décision du Conseil supérieur avec participation du Gouvernement belge (capacités maximales des écoles) et, d'autre part, d'un accord du Groupe de suivi sur une méthode pour estimer l'évolution de la population des élèves.

Pour ce qui est de la localisation, le Conseil supérieur ainsi que la Commission européenne, au plus haut niveau, se sont déjà clairement exprimés auprès des Autorités belges à plusieurs reprises.

Mme C. BARDOUX note aussi que la décision du Conseil des Ministres se borne à demander une évaluation des besoins et non une évaluation des coûts, étant entendu que les coûts vont dépendre de ce qui est proposé par les Autorités belges. Est-ce que le Gouvernement belge peut, d'un point de vue budgétaire, proposer cette 5^e école ? Là semble être la question sous-jacente à cette discussion. Le groupe restreint ne peut apporter de réponse à cette question.

Étant donné la demande du Conseil des Ministres et la nécessité d'y apporter une réponse, Mme C. BARDOUX propose que les membres du groupe restreint se réunissent dès maintenant pour travailler à cette réponse, libérant les autres membres du Groupe de suivi dont la présence n'est plus indispensable.

M. K. KIVINEN souligne le fait que le Conseil des Ministres a enregistré la demande du Groupe de suivi, ce qui est très positif. Il ajoute que l'utilité du groupe restreint réside dans le fait qu'il peut travailler sur les détails de la structure de l'école, le nombre de classes, le programme, les niveaux, etc. Le Gouvernement souhaite, il semble, connaître le genre d'infrastructure nécessaire à cette 5^e école avant de prendre une décision la concernant.

La norme de 1962 stipule que l'Etat belge s'engage à construire les bâtiments scolaires servant aux Ecoles européennes et ce, d'après les normes belges. Il y a cependant quelques différences entre les Ecoles européennes et les écoles publiques belges, les parkings pour les bus, par exemple, partie intégrante de nos écoles.

La Convention de 1962 n'a pas été renégociée (ce qui avait été suggéré par Mr. Reynders), et ceci est également positif.

M. K. KIVINEN propose, avant d'aller plus loin dans la discussion, de visionner la présentation PowerPoint qui fait le point sur la situation actuelle des Ecoles de Bruxelles.

Mme C. BARDOUX souhaite faire remarquer que le problème central de cette discussion est un problème budgétaire, ce qui rend les décisions à prendre plus délicates.

L'Etat belge prend en charge l'infrastructure des Ecoles européennes en Belgique, alors que les frais annuels de scolarité des élèves sont assumés par les Etats membres en général (dont la Belgique) au niveau du budget des Ecoles européennes. La contribution de la Belgique est marginale par rapport à celle qui serait nécessaire si les enfants étaient scolarisés dans le système belge (plus ou moins 7,000€ chaque année/par enfant, l'équivalent du coût annuel de l'école de Laeken). Il est important de se rendre compte que l'investissement à réaliser pour la 5^e école, une structure scolaire destinée à 3,000 enfants, sera bien moindre qu'il ne le sera si ces enfants devaient intégrer le circuit des écoles publiques belges, par ailleurs déjà surpeuplées.

Mme C. ROBA-RABIER clarifie le fait que la situation belge est particulière. L'Enseignement ne dépend pas de l'Etat Fédéral, ce qui complique certaines choses. Hormis le problème budgétaire, il y a également un problème d'ordre politique. Le groupe restreint aura dès lors également une mission politique.

Avec l'accord de M. KIVINEN, il pourrait être envisageable que la Commission soit représentée dans le groupe restreint qui devrait être formé au plus vite.

M. L'AMBASSADEUR Peter MARTIN confirme les propos de Mme C. ROBA-RABIER. Certaines compétences, comme la construction des écoles internationales ou européennes, appartiennent au Fédéral. Dans les autres domaines, ce sont les Communautés linguistiques en Belgique qui en ont la gestion. Pour ces raisons, le groupe de travail restreint comportera des représentants des différentes communautés linguistiques. On ne peut, en effet, parler d'un budget Fédéral en matière d'enseignement, c'est une particularité du système belge.

En ce qui concerne la composition du groupe de travail restreint, M. K. KIVINEN aura le choix de décider qui fera partie de ce groupe en matière de délégation européenne, choix qui sera accepté par le Gouvernement belge. La fréquence des réunions du groupe restreint sera établie de commun accord entre M. K. KIVINEN et M. L. VRIJDAGHS, Administrateur général de la Régie des Bâtiments.

Il est important de reconnaître le geste positif du Gouvernement belge lorsqu'il a confirmé la mise à disposition de Berkendael.

Mme C. BARDOUX comprend le besoin politique derrière la formation de ce groupe restreint et souligne l'importance d'établir rapidement un calendrier de réunions qui ne devraient pas être fort nombreuses, vu que, du côté technique, de grands débats ne sont pas à prévoir.

Mme C. BARDOUX invite le Secrétaire général à fixer ce calendrier afin que le rapport qui doit être rendu au Conseil des Ministres le soit dans les plus brefs délais. En effet, l'incertitude rend très complexe la gestion quotidienne des Ecoles.

M. K. KIVINEN propose de prendre contact immédiatement avec M. L. VRIJDAGHS afin de proposer un calendrier de réunions. La Commission sera représentée au niveau du groupe restreint. Le groupe de suivi sera régulièrement tenu au courant des développements à venir.

Suite à une suggestion de Mme C. ROBA-RABIER, M. K. KIVINEN se propose de faire des statistiques par classes car l'on remarque un « pic » de population dans les deux premières classes du secondaire et il est intéressant de voir l'évolution de population de manière plus détaillée.

IV. Rénovation du bâtiment Fabiola

M. L. PYNAERT informe le groupe du retard accumulé suite aux opérations que, malheureusement, M. Vlamincq, architecte, a dû subir dernièrement. La première phase de cette rénovation sera exécutée dans les mois qui suivent. L'objectif reste celui de rénover les bâtiments les plus anciens, tels Fabiola, bâtiment des Arts, et de terminer ces travaux au cours de l'année 2014/2015.

L'encadrement budgétaire de 300.000€ prévu pour ces travaux sera utilisé cette année-ci.

Mme A. RUIZ ESTURLA remercie la Régie des Bâtiments d'avoir mis l'école de Berkendael à disposition des élèves de l'école d'Uccle. Des inquiétudes subsistent cependant concernant la création de la 5^e école. Il est important que ce groupe clarifie, auprès des parents des enfants de l'école d'Uccle, le fait que l'occupation de Berkendael est provisoire, que les enfants de Bxl I qui y sont retourneront à l'école d'Uccle dès la fin de la rénovation du bâtiment Fabiola et ne seront pas maintenus à Berkendael pour retenir des locaux. Utiliser deux sites pour une même fratrie est très difficile pour ces parents

Il convient de noter un petit souci au niveau des toilettes à Berkendael, mais, le plus important reste de faire avancer les rénovations du bâtiment Fabiola. Une rencontre de la Direction, des représentants des parents et

des enseignants d'Uccle avec un représentant de la Régie des Bâtiments est nécessaire à l'heure actuelle. L'établissement d'un groupe de suivi pour faire avancer le dossier de la rénovation du bâtiment Fabiola serait très appréciée.

Mme C. BARDOUX remercie la Régie des Bâtiments pour les informations apportées concernant la rénovation du bâtiment Reine Fabiola. La Régie a mentionné des crédits disponibles pour changer les menuiseries extérieures. Il semble que l'on ait évoqué dans le passé, des tests à effectuer pour choisir la meilleure approche : rénover ou démolir le bâtiment actuel. La Régie peut-elle clarifier quels tests ont été effectués et quelle en a été la conclusion ?

M. L. PYNAERT répond que ce dossier a été pratiquement à l'arrêt jusqu'à la fin février 2013, vu les circonstances évoquées précédemment. La suggestion de Mme RUIZ ESTURLA sera tenue en compte. La rénovation se fera sur base de la proposition de programme établi par Mme RUIZ ESTURLA. L'idée de la démolition du bâtiment n'a pas été retenue car cela nécessiterait l'obtention d'un permis et des démarches qui prendraient beaucoup de temps alors que l'école d'Uccle préfère un assainissement du bâtiment Fabiola et une rénovation.

M. R. FRIZON remercie M. PYNAERT pour ces précisions. Il relaie les inquiétudes des parents dues au fait que la population d'Uccle est dispersée sur deux sites. Cette situation est difficile pour les familles et accroît le coût du transport pour tous les parents de l'école (30% en plus), coût assumé directement par les parents de Maternelle et ceux qui ne sont pas de catégorie I. Sans les élèves de l'école d'Uccle, Berkendael pourra à nouveau soulager la surpopulation des Ecoles de Bruxelles, ce qui sera positif pour toutes les Ecoles européennes de Bruxelles. M. FRIZON se réjouit de ce que la Régie informe régulièrement la Direction de l'école et la représentation des parents, de l'avancement des travaux ; en effet, la pression de la part des familles est très forte à ce niveau.

M. K. KIVINEN rassure Mme RUIZ ESTURLA et les parents au sujet de l'occupation toute temporaire des locaux de Berkendael. Il est dans l'intérêt du Système des Ecoles de rendre à nouveau Berkendael disponible pour toutes les écoles de Bruxelles. Ceci se vérifiera de manière critique à partir du moment où le Gouvernement Belge donnera officiellement son accord pour une 5^e école et offrira une infrastructure adaptée. A ce moment-là, le Système des Ecoles à Bruxelles se verra sous pression d'arriver à utiliser au mieux tout l'espace scolaire disponible, y compris Berkendael.

M. L. PYNAERT assure que les efforts ne seront pas ménagés pour réaliser au mieux et le plus rapidement possible les travaux de rénovation et ce dès que M. Vlamincq sera rétabli.

Mme C. BARDOUX et M. KIVINEN réitèrent leur confiance en la Régie des Bâtiments et en son engagement vis-à-vis des Ecoles européennes de Bruxelles.

Mme BARDOUX demande des éclaircissements par rapport au budget 2014 de la Régie. Coût approximatif de la rénovation d'un tel bâtiment ? Des obstacles budgétaires sont-ils prévisibles ?

M. L. PYNAERT rassure le groupe de suivi par rapport au respect du Gouvernement Belge de ses engagements, même si des difficultés se présentent. Il est entendu cependant que le Gouvernement n'ira pas au-delà de ce qui constitue son obligation contractuelle par rapport aux normes à respecter en matière de construction d'écoles belges. Sous réserve de vérification, le coût pourrait approximer 1.500€/m², comme à l'école de Laeken. Ceci est un coût tout à fait raisonnable.

Quant aux parkings (non inclus dans les normes belges concernant les écoles), l'Etat Fédéral ne prévoira pas de budget pour leur construction.

En réponse à une question de Mme BARDOUX, M. PYNAERT clarifie le fait que les travaux allant au-delà des normes requises par l'Etat belge sont possibles pour autant qu'ils soient financés par un tiers, la Commission ou une autre entité.

M. K. KIVINEN propose de vérifier de quelle manière les écoles publiques belges gèrent habituellement les problèmes de transport et d'explorer quelles sont les collaborations possibles avec les Régions ou les Communes dont, peut-être, nos écoles ne bénéficient pas encore. Fondamentalement, les différences entre les normes belges et les normes européennes, ne sont pas si grandes. Les écoles d'Ixelles et de Laeken, par ex., sont très proches des normes belges.

V. Situation actuelle dans les Ecoles européennes de Bruxelles- Présentation PowerPoint

M. K. KIVINEN présente l'évolution des inscriptions à Bruxelles, par cycle d'études, ainsi que celle de la section francophone. Un accroissement imprévu est constaté dans les Maternelles/Primaires francophones. Entre 2008 et 2012, ce sont les Maternelles qui ont connu le plus grand accroissement (41%), l'augmentation moyenne globale étant de 350 à 400 élèves de plus par an.

L'estimation globale d'élèves inscrits dans les Ecoles européennes de Bruxelles pour 2018-2019 est de 12.928 élèves.

Les Ecoles de Bruxelles 2 et Bruxelles 3 fonctionnent, depuis quelques années, au-delà de leur capacité maximale (en partie à cause de leur structure linguistique). En 2015, l'infrastructure actuelle des quatre Ecoles de Bruxelles sera épuisée. Une solution devra être trouvée. En 2016, toutes les Ecoles seront « dans le rouge ». En 2018, même l'école de Berkendael sera en difficulté au niveau de sa surpopulation.

L'Ecole de Berkendael (ou une cinquième école) sera indispensable à partir de 2015 afin d'y accueillir les élèves, surtout ceux des Maternelles/Primaires.

Il sera en outre demandé au Conseil des Ministres d'octroyer des infrastructures scolaires, à défaut de la 5^e école si celle-ci n'est pas encore disponible, à partir du 1.09.2018.

M. K. KIVINEN propose au groupe de suivi de poser leurs questions ou d'intervenir sur les informations qu'ils viennent de recevoir.

M. W. SCHLABE trouve important que le groupe de travail restreint ne remette pas en cause les chiffres présentés par M. KIVINEN qui sont des chiffres bien connus. Très important également, le fait de ne pas évoquer l'installation de pavillons préfabriqués dans les Ecoles et de tenir compte du lieu d'habitation des parents au moment de faire le choix de l'emplacement de la nouvelle école.

Mme M. PAULUS fait remarquer qu'il est très important, au moment de calculer la capacité effective d'une école, d'ajuster exactement le nombre de facilités ou l'espace dévolu à ces facilités (ex. toilettes, cantine, salle de sports) afin de ne pas se laisser dépasser par une situation qui devient difficile à gérer.

M. K. KIVINEN répond que la lettre envoyée au Premier Ministre (31.01.2012) concernait une demande pour une 5^e école d'une capacité de 2.500 élèves.

M. KIVINEN propose ensuite au groupe de continuer la réunion en groupe restreint et de travailler à partir des statistiques existantes. Le Groupe de suivi sera tenu au courant de l'évolution des discussions qui se tiendront et sera invité à se réunir dès lors qu'il serait nécessaire de consulter le groupe dans sa totalité. Un courrier sera envoyé dès cette après-midi à M. Vrijdaghs afin de convenir d'une première réunion.

VI. Divers

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

VII. Date et lieu de la prochaine réunion

A préciser ultérieurement.